



20. 10. 57  
15/03

PRISON DE *Ruyigi*

**Ruanda-Urundi**

**Procès-verbal de notification d'une ordonnance de libération conditionnelle.**

L'an mil neuf cent *cinquante-huit*, le *deuxième* jour du mois de *juillet*;

Nous *Podoyin A. Jandou de Prison Ruyigi* avons donné lecture au nommé *NZIMUKINDA* de l'ordonnance du *4. 7. 56* du Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi lui accordant la libération conditionnelle.

Nous avons spécialement insisté sur les conditions qui lui sont imposées et notamment sur le fait que la période d'épreuve expirera le (1) *27. 12. 57*; il a déclaré les accepter et fixer sa résidence à *colline Imwata d'by Kayhemu d'by Kalyanga Akwiza*

En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal au jour, mois et an que dessus.

Le Comparant,

Le Gardien de la prison de *Ruyigi*

(1) Le délai d'épreuve est égal au double de la période d'incarcération qui reste à subir (article 37. C.P.)

N.B. A renvoyer dûment rempli au Chef du Service du Contentieux et de la Justice (art. 50 ord. 76/J du 15-10-31)

*Transmis à Mr le Chef du Service de la Justice et du Contentieux*